



De la part du Cabinet de Marine LE PEN.

Avec nos sentiments les meilleurs.

*

1. Non. L'Etat n'a pas tiré toutes les conséquences du mouvement de décentralisation entamé le 2 mars 1982. Il existe encore des doublons manifestes entre les administrations déconcentrées et décentralisées.

2. Je partage pleinement le souhait de l'AMF. L'Etat doit assumer pleinement ses fonctions régaliennes au lieu de s'en défaire sur les collectivités locales.

Il est d'ailleurs nécessaire de clarifier l'imbricatio qui subsiste en particulier dans les transports (secteurs routier et portuaire).

En ce qui concerne l'université, il n'est plus possible de solliciter les Conseils Régionaux à la fois l'enseignement supérieur et les lycées. De nombreux Exécutifs régionaux souhaitent assumer l'entretien des facultés, si le bloc du secondaire est tout entier transféré aux Conseils généraux. Encore faudrait-il leur en donner les moyens.

3. Les relations entre les niveaux de collectivité dans le domaine d'action économique fournissent un bon exemple des répartitions de compétences souhaitables et rationnelles.

Il existe une collectivité chef de file ; et les autres territoires peuvent abonder les dispositifs régionaux existants. Cet exercice de la subsidiarité semble fonctionner convenablement.

Par contre, je ne suis pas persuadée que la répartition des compétences puisse s'effectuer à la carte d'une région française à l'autre. Il importe que le législateur fixe des normes claires ; faute de quoi les décideurs économiques s'égareraient dans une hétérogénéité qui serait source d'une surenchère proche du « dumping ».

4. Vos questions sont libellées de telle façon qu'elles fournissent simultanément les réponses. Les EPCI doivent restés régis par le principe de spécialité.

Je redoute que la réforme de 2010 ait à cet égard des conséquences néfastes ; car elle tente d'enfermer toutes les communes de France dans un EPCI. Il est donc à craindre que, dès les élections de 2020 le mode de désignation envisagé pour 2014 ne soit inversé. Les élections s'effectueraient au niveau des intercommunalités et les mairies ne deviendraient que des annexes gérées par des conseils de type PLM.

5. Effectivement, à chaque fois que l'Etat a allégé la fiscalité il l'a fait aux dépens des collectivités territoriales. Souvenons-nous de la vignette, de la TH régionale, du plafonnement de la T2, etc...

Ces pertes de recettes ont été compensées par des dotations qui sont aujourd'hui totalement figées. A la place de ce système stérilisant, je propose une fusion pure et simple de l'IS et de la CET. Les collectivités pourraient alors voter des centimes additionnels à cet impôt nouveau, récompensant ainsi leur dynamisme économique.

6. Là encore votre question entraîne une réponse que j'approuve pleinement. Il serait d'ailleurs temps que les administrateurs civils ainsi que ceux du Sénat et de l'Assemblée Nationale effectuent une mobilité de longue durée dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux. Ils pourraient alors mesurer l'inapplicabilité des normes juridiques dont ils ne cessent d'inonder nos collectivités.

Il est à noter que Bruxelles par ses directives incessantes contribue à déstabiliser le CGCT. Quant au déferlement réglementaire, il rend le Code des marchés publics illisible et inapplicable du fait des dispositions touchant certains marchés en cours d'exécution. Même la jurisprudence administrative finit par être fluctuante.

7. Oui il est grand temps de mobiliser l'épargne publique grâce à des emprunts groupés émanant des collectivités territoriales. En clair, il nous faut réinventer la CAECL ; qui a été stupidement démantelée.

Le financement bancaire est également envisageable pour des besoins plus ponctuels. Néanmoins, pour les BP 2012 la déconfiture de DEXIA génère de très graves surcoûts pour certaines collectivités. Faut-il préciser que les prêts bancaires devraient se conformer à des formules types prohibant toute clause toxique.

8. Je suis l'élue d'une région connaissant par zones un déclin démographique temporaire.

Il est évident que l'appauvrissement des services publics génère une désertification dévastatrice, que les fermetures administratives ne peuvent qu'accélérer. Il s'agit là d'un cercle vicieux trop connu.

Pendant ce temps, les hypercentres souffrent d'une thrombose chronique.

9. Le meilleur gage de confiance que pourrait donner l'État consisterait à assurer aux collectivités un cadre législatif, financier et fiscal stable.

L'État doit mieux gérer ses deniers publics et cesser de transférer aux collectivités décentralisées des équipements publics qu'il a été incapable d'entretenir.

10. Ma réponse ne vous surprendra pas, je suis totalement opposée au droit de vote des étrangers aux élections municipales. Et plus généralement d'ailleurs à tout autre scrutin.

Le motif selon lequel les étrangers seraient des contribuables locaux me rappelle le 19^{ème} siècle et le suffrage censitaire. Or, nous ne sommes plus sous la règle de Charles X.

D'ailleurs, si on applique le même raisonnement aux impôts nationaux (IR, TVA), les étrangers pourraient élégamment voter pour les élections législatives et présidentielles. Il y aurait là un réel danger pour notre souveraineté nationale.

En revenant d'ailleurs, à l'échelon municipal il ne serait pas convenable que des étrangers décident du sort des élections municipales, et donc de la coloration politique du Maire, qui du fait de sa dualité fonctionnelle reste un agent de l'État. Chaque Maire détient bel et bien une fraction de la souveraineté nationale.